

**DÉCLARATION DU ROYAUME DU MAROC SUR LE THON ROUGE**

Nous nous félicitons de l'évolution très positive de l'état du stock et des recommandations du SCRS qui s'inscrivent dans le cadre d'une approche de précaution, cette approche n'est pas un luxe mais une nécessité, de nombreuses incertitudes demeurent et nous devons absolument être très prudents. C'est dans ce contexte que nous considérons avec prudence le passage vers un plan de gestion qui nous paraît encore prématuré.

Le Royaume du Maroc est un état côtier, avec deux façades maritimes atlantiques et méditerranéennes (3.500 km) avec une grande zone de pêche et une position stratégique de passage des bateaux.

Le Royaume du Maroc a une capacité de pêche sous-utilisée jusqu'à 33% (grand sacrifice-relâchage de plus de 5.000 pièces par les madragues ces trois dernières années). La majorité de nos techniques de pêche sont des engins sélectifs (les madragues au Maroc ont une existence de plus de 50 ans). Les données de nos madragues sont fondamentales et constituent une source de données décisives pour l'évaluation de ce stock, comme en a témoigné le SCRS dans le rapport qui nous a été présenté. Cette activité est à la base d'une dynamique socio-économique en plein développement que nous devons absolument encourager.

La clé de répartition est une question particulièrement sensible et si l'ensemble des Parties contractantes souhaitent y aller, elle ne devra pas se faire aux dépens de pays en voie de développement à l'instar du Royaume du Maroc.

C'est aussi dans ce contexte que le passage à un plan de gestion nous paraît prématuré et le plan de reconstitution mériterait encore plus de temps pour permettre la confirmation de l'atteinte de nos objectifs de gestion pour cette pêcherie.